



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC PIERRE-DE-SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA**

## AVIS PUBLIC

## CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, par la soussignée :

- ❖ Que le conseil municipal a adopté à sa séance du 2 décembre dernier, le **calendrier 2026 de ses séances ordinaires**;
  - ❖ Les séances ordinaires se tiendront à la salle du conseil municipal située au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella et débuteront à 20 h aux dates suivantes :

12 janvier	6 juillet
2 février	10 août
2 mars	14 septembre
13 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1er juin	7 décembre

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2025.

Manon Blanchette  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 décembre 2025.

Manon Blanchette  
Manon Blanchette  
Directrice générale et greffière-trésorière